



24 rue de Brest
29830 Ploudalmézeau
☎ 02.98.48.10.04
💻 02.98.48.01.19

Portsall, le 14/09/2020

P.P.M.S : plan particulier de mise en sûreté

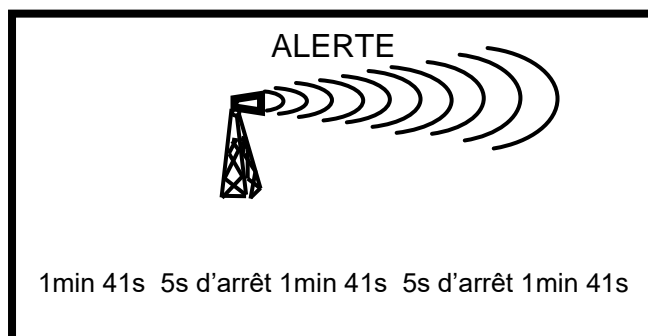
Chers parents,

Depuis plusieurs années, la législation impose aux établissements scolaires d'effectuer des exercices d'évacuation face aux risques d'incendie, ceci dans le but de permettre aux élèves et aux personnels de structurer des comportements réfléchis, adaptés à des conduites à tenir face à une situation dangereuse.

Conformément à la Législation en vigueur, les établissements scolaires doivent élaborer un P.P.M.S. : un plan de mise en sûreté face aux risques majeurs. Ces P.P.M.S. sont obligatoires pour l'ensemble des établissements scolaires et seraient déclenchés par la préfecture, par la municipalité ou par le directeur.

Cette mise en sûreté des élèves et du personnel impliquerait différentes consignes pour la population, pour vous parents :

En cas d'alerte:



-Ne pas aller vers le lieu du sinistre pour ne pas s'exposer au danger.

-Ne pas récupérer vos enfants à l'école, pour ne pas les exposer ou vous exposer. Les enfants resteraient à l'école et suivraient le plan de mise en sûreté dans l'établissement. Les personnels connaissent les consignes à observer.

-Ecouter et respecter les consignes des autorités.

France bleu Breiz-Izel en FM :	93 Mhz
France inter en FM	95,4 Mhz
France inter (grandes ondes)	164 Mhz

-Ne téléphonez pas afin de ne pas encombrer les réseaux, laissez les libres pour que les secours s'organisent.

-Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles)

Un exercice de sécurité sera réalisé le 22/09 en matinée et un exercice de mise en sûreté sera fait le 29/09 avec les élèves dans la matinée

Nous restons disponibles pour des informations complémentaires.

Les enseignants

Le directeur
C.Venet